

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>Séance plénière du 28 septembre 2020</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 28/09/2020</i>

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Christine NOIVILLE.

Christine NOIVILLE annonce que la prochaine séance plénière du Haut comité aura lieu le 15 octobre prochain et se tiendra en visioconférence.

I. Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 16 juin 2020

Christine NOIVILLE indique que les demandes de modifications qui ont été adressées au secrétariat du Haut comité ont été prises en compte.

Le compte rendu de la réunion plénière du 16 juin 2020, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

II. Points d'actualité et d'informations, parmi lesquels :

a. Fonctionnement du Haut comité (vice-présidence et préparation de la troisième mandature)

Christine NOIVILLE rappelle que le bureau du Haut comité désigne annuellement un vice-président. Jean-Claude DELALONDE a été élu en mai 2020. L'élection d'un nouveau vice-président devait donc avoir lieu en mai dernier, mais cela n'a pas été possible en raison des conditions sanitaires à cette date. Le Haut comité achevant son mandat actuel en février 2021, il a été demandé à Jean-Claude DELALONDE s'il était d'accord pour poursuivre son mandat de vice-président jusqu'à cette date, ce qu'il a accepté. Le bureau du Haut comité a également approuvé cette nomination. La prochaine élection du vice-président se tiendra en mars 2021 à l'occasion de la nouvelle mandature qui durera 6 ans. Les membres du Haut comité seront renouvelés également dans le cadre de cette nouvelle mandature.

Elisabeth BLATON précise que des échanges auront lieu avec le cabinet de la ministre cette semaine, en vue préparer la troisième mandature du Haut comité. Des courriers en cours d'élaboration seront transmis à différentes entités pour leur demander de proposer des noms de personnes intéressées pour être membres titulaire et suppléant au sein du Haut comité, parmi lesquels des courriers signés par la ministre pour la désignation des parlementaires et des personnalités qualifiées. Ces courriers devraient être transmis prochainement sous réserve de l'approbation de la ministre.

Jean-Paul LACOTE demande si le courrier sera adressé à l'entité ou aux membres.

Elisabeth BLATON répond qu'ils seront adressés à l'entité que les membres représentent.

b. Retour sur les travaux en cours au sein du Haut comité

a. Groupe de travail « Transparence et secrets »

Point d'information sur les travaux en cours

Présentation du projet d'avis du Haut comité formulant des recommandations sur l'élaboration et la diffusion des Plans particulier d'intervention (PPI) et échanges et discussions en vue de son adoption

Christine NOIVILLE rappelle que le groupe de travail « Transparence et secrets » a été mis en place par le Haut comité et qu'il est animé par Michel LALLIER. Le mandat de ce groupe de travail prévoyait que celui-ci examine les modalités d'élaboration et de diffusion des PPI. Lors de la réunion plénière du 16 juin dernier, un projet de recommandations a été soumis aux membres du Haut comité. Quelques réserves ayant été émises, l'adoption du texte a été reportée. Aussi, le groupe de travail s'est réuni à nouveau le 29 juin. Il en est ressorti que le texte ne comportait pas d'erreurs de fond, mais que des améliorations rédactionnelles pouvaient être apportées afin de clarifier les recommandations proposées. Le Ministère de l'Intérieur a par ailleurs rappelé aux membres du groupe de travail la doctrine mise en œuvre pour ce qui concerne l'élaboration des PPI. Le groupe de travail a décidé de d'annexer cette note au projet de recommandations.

Elisabeth BLATON indique que le groupe de travail du 29 juin a décidé de maintenir les recommandations moyennant deux modifications. La première vise à préciser que le guide d'élaboration des PPI concernant les Centres nucléaires de production d'Électricité (CNPE) est désormais public, en l'occurrence sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur¹. Le groupe de travail s'est par ailleurs interrogé sur le retour d'expérience des exercices. Il préconisait initialement que l'ensemble du retour d'expérience soit rendu public. Désormais, il est prévu que seules des synthèses de ces retours d'expérience effectuées au niveau national seront rendues publiques et que des exercices donneront lieu à un retour vers les populations afin de démontrer l'importance de leur participation. Le projet d'avis sera accompagné de la note de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du Ministère de l'Intérieur. Philippe GUETAT a formulé plusieurs propositions de modifications pour viser cette note de doctrine, mais la structure du document et l'ordre des recommandations n'ont pas été modifiés.

Christine NOIVILLE ajoute que plusieurs modifications de forme ont été apportées au document. Si le texte est découvert en séance, c'est parce que le secrétariat a reçu lui-même des demandes de modifications très tardivement, en l'occurrence samedi soir dernier. Il est assez désagréable de recevoir des demandes de modifications substantielles aussi tardivement.

Jean-Paul LACOTE abonde en ce sens. Il est difficile de travailler en recevant des demandes de modifications à quelques heures seulement de la réunion. Quand un travail est demandé aux membres, il conviendrait qu'il le soit suffisamment tôt pour laisser aux membres le temps de le faire et de fixer un délai de réponse ne pouvant être dépassé.

¹ <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile>

L'avis du Haut comité est adopté à l'unanimité.

Christine NOIVILLE précise que le texte sera publié sur le site Internet du Haut comité dans les prochains jours.

[Hors réunion : « [L'avis n° 14 et les recommandations du Haut comité sur l'élaboration et la diffusion des PPI](http://www.hctisn.fr/) » a été publié le 28 septembre 2020 sur le site Internet du Haut comité : <http://www.hctisn.fr/>]

β. Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Présentation des travaux du groupe de travail

Présentation du projet d'avis du Haut comité formulant des recommandations relatives à la participation du public au projet Cigéo et échanges et discussions en vue de son adoption

Christine NOIVILLE rappelle que l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactif (ANDRA) a sollicité le Haut comité en juin 2019 afin d'alimenter ses réflexions sur les modalités de concertation avec le public dans le cadre du projet Cigéo. Un groupe de travail a été mis en place, animé par Jean-Claude DELALONDE. Le Haut comité en a adopté le mandat le 16 juin dernier à l'occasion d'une réunion plénière. La décision a été prise de rendre une note d'étape à l'automne sur l'état des réflexions, afin que le Haut comité puisse alimenter les réflexions des acteurs travaillant actuellement sur le sujet. Une concertation post-débat public est actuellement en cours suite au débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) à l'issue de laquelle le Ministère de la Transition écologique soumettra à la consultation du public une première version de la 5^e édition du PNGMDR, probablement d'ici la fin de l'année. Il est donc important que le Haut comité se manifeste rapidement pour faire part de son avis et de ses réflexions. Le projet d'avis présente donc les premières recommandations, visant à définir les briques incompressibles de la participation du public au projet Cigéo.

Jean-Claude DELALONDE indique que le groupe de travail s'est réuni huit fois en neuf mois, dans de bonnes conditions de convivialité. Il ne s'agit pas de prendre en main les modalités de participation du public sur le projet Cigéo, mais de participer à la définition de ses modalités. Le groupe de travail a défini les cinq principes généraux suivants :

- Assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du projet ;
- Tenir compte de l'existant ;
- Assurer une information et une participation du public aux échelles locales et nationales ;
- Viser l'ensemble des publics ;
- Retenir des modalités d'information et de participation du public les plus adaptées possibles.

Les recommandations s'adressent à l'ensemble des acteurs en charge ou à l'initiative d'actions favorisant la participation du public, parmi lesquels l'ANDRA, les acteurs « institutionnels » qui lancent de leur propre initiative des actions de concertation et/ou d'échanges avec les parties prenantes et/ou le public puis le Ministère de la Transition écologique.

Recommandation n° 1 :

Le Haut comité recommande la mise en ligne d'une plateforme numérique dédiée au projet Cigéo. Il s'agit de centraliser sur un site Internet dédié l'ensemble des informations relatives aux temps d'échanges et de débats, ainsi que l'ensemble des informations actualisées concernant le projet lui-même. Pour que cette recommandation soit efficace, il convient d'examiner la possibilité de recourir au site internet du Ministère de la Transition écologique dédié au projet.

Recommandation n° 2 :

Le Haut comité recommande que la plateforme numérique dédiée au projet constitue une base de données vivante et régulièrement actualisée. Cette base devrait contenir une synthèse régulièrement actualisée, des documents d'information non techniques et un état objectif des points de vue sur les principaux sujets en débat.

Recommandation n° 3 :

Le Haut comité recommande que, préalablement aux concertations et échanges avec le public, ainsi qu'à l'issue de ces concertations et échanges, des documents de synthèse soient rédigés par les acteurs à l'initiative de ces démarches, et mis à disposition du public et relayée *via* la plateforme numérique dédiée au projet.

Recommandation n° 4 :

Concernant les formes de participation, le Haut comité considère qu'elles doivent être soigneusement adaptées, et pour ce faire, pensées avec l'appui de personnes spécialisées dans les dispositifs de concertation et dans la médiation scientifique. Le Haut comité préconise que les sujets relatifs à l'objectif et à la nature même du projet Cigéo, à sa gouvernance et au jalonnement de sa mise en œuvre, soient débattus à un niveau national. Les sujets relatifs aux conditions d'exploitation, à la maîtrise des risques et aux impacts environnementaux locaux du projet (maîtrise des transports, rejets dans l'environnement, etc.) méritent d'être discutés à un niveau local mais également à un niveau national pour ce qui concerne notamment la maîtrise des risques et les conditions d'exploitation des installations de production, de traitement, de conditionnement des déchets destinés à être stockés au sein du centre Cigéo.

Recommandation n° 5 :

Les sujets que le Haut comité estime nécessaire de mettre en débat dès les prochains temps d'échanges avec le public portent sur l'objectif et la nature même du projet (alternative, intérêts pour les générations futures...), la sûreté du centre de stockage et ses conditions d'exploitation, ainsi que sur le jalonnement de la mise en œuvre du projet.

Recommandation n° 6 :

Le Haut comité propose de débattre à l'échelle nationale de la gouvernance du projet.

Recommandation n° 7 :

Le Haut comité recommande que soit réalisées et mises à la disposition du public des « fiches de connaissance » et des « fiches de clarification de controverses », portant notamment sur le transport

des colis de déchets, la maîtrise des risques liés aux gaz, ou encore sur la capacité du milieu géologique à confiner les radionucléides sur les temps longs.

Le Haut comité estime qu'une coordination et un suivi de la mise en œuvre doivent être envisagés. Le Haut comité rappelle qu'il n'a pas un rôle opérationnel dans la mise en œuvre des concertations, mais un rôle de superviseur et de facilitateur. Il entend que ses recommandations, qui sont ambitieuses, soient suivies par l'ensemble des parties prenantes. Aussi, il recommande que soit mis en place un comité de suivi. Ce comité constitué de représentants de chacun des collèges du Haut comité siègera tous les trimestres et préconisera la façon dont les parties prenantes impliquées pourront décliner dans le temps les principes et recommandations émis par le Haut comité.

Elisabeth BLATON indique que des suggestions de modifications du texte ont été proposées dans les jours qui ont précédé la réunion et qui émanent de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO). Il est ainsi proposé d'en tenir compte en indiquant que le déploiement du projet évoluera avec le temps, au gré d'un « processus itératif » plutôt qu'au gré d'une « méthode itérative ». S'agissant du quatrième principe général relatif aux publics visés, il est proposé de mentionner également les riverains des sites de traitement et de conditionnement des déchets destinés à être stockés au sein du centre Cigéo. Par ailleurs, un sixième principe général est proposé, portant sur « la prise en compte des attentes du public en y répondant de façon sincère ». En ce qui concerne le panel de citoyens susceptible de constituer l'échelle nationale évoquée dans la recommandation n° 4, il est proposé de faire mention des membres de l'atelier de la relève, constitué lors du débat public réalisé en 2019 sur le PNGMDR. S'agissant des sujets à débattre avec le public, il est proposé d'ajouter les matières actuellement classées valorisables mais susceptibles de changer de statut pour devenir des déchets. Il est également proposé d'ajouter que le comité de suivi doit s'occuper de la coordination des démarches de concertation et de dialogue, et qu'il serait opportun qu'il soit constitué de représentants de tous les collèges du Haut comité, parmi lesquels des parlementaires. Il est également proposé que des membres de la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs (CNE2) soient invités à participer au comité de suivi afin d'informer les membres du comité de suivi de leur évaluation quant à l'avancement des recherches sur la gestion des déchets radioactifs HAVL.

Jean-Paul LACOTE indique retrouver pleinement dans cette présentation les travaux du groupe de travail, y compris en considérant les modifications proposées.

Jean-Philippe VUILLEZ estime le texte riche et intéressant. S'agissant du dernier alinéa consacré aux sujets qui doivent être traités, et qui porte sur les impacts sanitaires et les effets des faibles doses, il note que les craintes du grand public sont dues à la croyance selon laquelle toute radioactivité émise dans l'environnement représente un danger. Or, il convient de rappeler que certaines substances, quand elles sont émises en faible quantité, sont anodines. Il importe que chacun sache précisément ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas.

S'agissant du 6^e principe général proposé relatif à la prise en compte sincère des observations du public, **Jean-Philippe VUILLEZ** recommande que la mention suivante soit ajoutée : « à la condition que ces observations soient pertinentes sur le plan scientifique ».

Christine NOIVILLE assure que les différentes sensibilités scientifiques seront prises en compte. Elle estime que l'on doit toujours répondre sincèrement, y compris pour répondre au public que certaines remarques ne sont pas pertinentes scientifiquement.

Yves LHEUREUX observe que la notion de sincérité est large. Il faut être à l'écoute des remarques du grand public, et donner des explications, y compris quand celles-ci ne sont pas pertinentes.

Jean-Philippe VUILLEZ partage ce point de vue, si c'est bien dans ce sens que le texte est rédigé.

Christine NOIVILLE suggère que le mot « attentes » soit remplacé par « observations ».

Jean-Claude DELALONDE renvoie à la recommandation n° 3 du groupe de travail, qui répond à l'inquiétude soulevée par Jean-Philippe VUILLEZ.

Aurélie FRIONNET estime qu'il ne faut pas laisser penser au public que c'est forcément la réponse attendue qui sera donnée. La réponse apportée déplaîra peut-être.

Laurence PIKETTY estime que le mot « sincère » sous-entend que la prise en compte des observations du public pourrait ne pas l'être.

Christine NOIVILLE partage ce point de vue. Elle suggère de remplacer « attentes » par « considérations », et « sincère » par « argumentée ».

Benoît JAQUET appuie la proposition de modification concernant le sujet de l'inventaire des déchets à mettre au débat. Le CLIS de Bure (Comité local d'information et de suivi du Laboratoire de Bure) se félicite que le Haut comité ait pris en main le sujet de la participation du public sur le projet Cigéo. Il rappelle toutefois qu'il ne faudrait pas laisser penser que les acteurs (notamment locaux) de la concertation sont soumis à une quelconque tutelle.

Christine NOIVILLE propose de supprimer les termes « rôle de supervision », et de parler plutôt de « rôle d'encouragement des initiatives ».

Jacky BONNEMAINS estime que les recommandations et les principes sont intéressants. Le travail réalisé est conséquent, et tenir huit réunions en neuf mois est satisfaisant. Si les incertitudes et inconvénients du projet Cigéo sont explorés avec soin, les incertitudes et inconvénients des centres d'entreposage dans l'attente de l'évacuation des déchets mériteraient également d'être débattus. Le débat n'est pas équilibré. En ce qui concerne la recommandation n° 4, il faut avoir conscience du fait que le hall d'entreposage de déchets vitrifiés à La Hague n'est pas un enjeu que pour les riverains, mais pour toute l'Europe du Nord et pour le monde entier. **Jacky BONNEMAINS** souhaite que cette préoccupation sur l'entreposage des déchets soit mentionnée dans l'avis.

Christine NOIVILLE suggère d'insister sur cette préoccupation dans la recommandation n° 5, parmi les sujets qui doivent être discutés.

Dominique GUILLOTEAU répond que les installations de La Hague font l'objet d'examen de sûreté tous les dix ans. Le principe évoqué existe donc déjà.

Jacky BONNEMAINS en convient, mais note que plusieurs instances dont l'ASN expriment des inquiétudes sur les risques de l'entreposage de déchets vitrifiés à La Hague si cet entreposage venait à se prolonger plus longtemps que prévu. En outre, il ne s'agit pas seulement du site de La Hague, mais également d'autres sites d'entreposage situés à côté de centrales nucléaires. Les

agressions climatiques existent, mais les risques d'agressions humaines sur ces installations existent également.

Jean-Paul LACOTE explique que ce sont des recommandations relatives à la participation du public au projet Cigéo. Ajouter un paragraphe sur les installations d'entreposage aurait pour conséquence de perdre en clarté.

Jacky BONNEMAINS indique ne pas demander qu'un paragraphe soit ajouté, mais que la recommandation n° 4 soit étoffée. Il estime que l'expression « sans pour autant s'interdire » est une litote qui masque le fait que certains sites d'entreposage ont une importance mondiale en termes de sûreté, et non une importance locale seulement.

Elisabeth BLATON explique que les deux alinéas du paragraphe en question ont été séparés pour établir une hiérarchie entre les sujets qui doivent être abordés localement et ceux qui doivent l'être nationalement. Peut-être faudrait-il refondre ces deux alinéas en un seul, pour qu'il n'y ait plus de distinction entre les sujets locaux et nationaux.

Christine NOIVILLE indique que le Haut comité acte ainsi, en adoptant ces recommandations, la création d'un comité de suivi. Il est proposé de faire appel aux mêmes entités que celles représentées dans le groupe de travail qui se réunira ainsi de façon pérenne, sous une forme renouvelée.

Moyennant l'ajout des modifications dont le Haut comité vient de débattre, l'avis est adopté.

[Hors réunion : « [Les recommandations du Haut comité relatives à la participation du public au projet Cigéo](http://www.hctisn.fr/) » a été publié le 28 septembre 2020 sur le site Internet du Haut comité : <http://www.hctisn.fr/>]

Elisabeth BLATON précise qu'un appel aux volontaires sera lancé prochainement pour participer au comité de suivi, afin que celui-ci puisse se réunir dans les meilleurs délais.

c. Point d'information sur la campagne actuelle de distribution de comprimés d'iode (DGSCGC, ASN, CLI)

Jean-Claude DELALONDE explique que Gilles COMPAGNAT, membre du Haut comité mais excusé ce jour a sollicité des informations sur la campagne complémentaire de distribution de comprimés d'iode. Il s'agit d'une préoccupation partagée par l'ensemble des CLI.

Le 22 février 2019, un courrier a été adressé aux maires concernés par la campagne complémentaire de distribution d'iode autour du CNPE de Golfech les informant du lancement de la campagne d'information et de distribution d'iode. Les pharmaciens situés dans le périmètre concerné ont été informés, et une réunion a été organisée à l'intention des maires par la préfecture de Tarn-et-Garonne. Le 2 mai 2019 s'est tenue une réunion d'information des maires, et le 27 juin une réunion d'information technique à l'intention des professionnels de santé. Le 3 juin, un courrier d'information non nominatif a été adressé aux riverains par les pouvoirs publics. Le 18 juin, un courrier d'information nominatif a été envoyé à l'Ordre départemental des médecins. En septembre 2019, enfin, les riverains ont reçu un deuxième courrier, nominal cette fois, concernant le bon de retrait leur permettant de récupérer leurs comprimés d'iode.

La CLI a reçu un grand nombre d'appels et de mails qui soulignaient les nombreux dysfonctionnements des envois des deux correspondances. La CLI a alors décidé de rencontrer la préfecture de Tarn-et-Garonne, laquelle a précisé que c'était la Mission nationale d'appui à la gestion des risques nucléaires (MARN) de la DGSCGC du Ministère de l'Intérieur qui avait la charge de mener à bien les envois. Il a en outre été précisé que les riverains pouvaient tout à fait retirer leurs comprimés d'iode sans bon de retrait, sur présentation d'un justificatif de domicile.

La CLI de Golfech constate que les professionnels de santé se sont montrés peu réceptifs à cette campagne, que les maires n'ont sans doute pas relayé suffisamment l'information, et qu'un travail doit être réalisé avec les collectivités locales dans les prochains mois, afin d'améliorer la communication autour de cette campagne de distribution. Enfin, neuf communes ont été purement et simplement oubliées du dispositif.

Jean-Claude DELALONDE observe que beaucoup d'élus éprouvent une lassitude à répéter les mêmes souhaits, et estiment que la culture du risque doit encore se développer chez les citoyens.

Martin CHASLUS indique en liminaire qu'il ne réagira pas aux informations qu'il découvre en séance, et qu'il aurait été opportun de lui communiquer en amont, notamment en ce qui concerne les communes oubliées par le dispositif. En outre, les difficultés en matière d'adressage des documents sont connues depuis des années.

Un document de doctrine a été annexé au travail du groupe de travail « Transparence et secrets ». La refonte de la planification des PPI nucléaires relève de la DGSCGC. Elle a d'abord porté sur les 19 PPI des CNPE, qui sont à présent tous validés. La doctrine PPI prévoyait une phase réflexe de mise à l'abri dans un périmètre de deux kilomètres autour des centrales, et une phase concertée dans un rayon de dix kilomètres. La phase réflexe existe toujours, mais il y a maintenant une phase immédiate d'évacuation, dans un rayon de cinq kilomètres. La phase concertée est étendue de 10 à 20 kilomètres. C'est la prise en compte du contexte local qui importe, et qui permet de ne pas avoir d'actions qui ne résultent que de formules mathématiques. Les analyses des experts et les modélisations sont nécessaires, après quoi les enjeux locaux sont pris en compte, ce qui permet d'établir les actions propres à la phase concertée.

Au-delà du PPI, il existe une stratégie de réponse sur l'ensemble du territoire. Le risque n'étant pas circonscrit aux installations elles-mêmes mais pouvant venir d'ailleurs, notamment de l'étranger, il existe des stocks de comprimés d'iode qui peuvent être distribués en cas d'accident. Quand un habitant vit dans le périmètre du PPI, il peut toujours retirer ses comprimés d'iode sans bon de retrait, mais avec un justificatif de domicile.

De nombreux documents ont été envoyés aux préfets et aux maires. Un travail d'information a également été effectué sur les réseaux sociaux. La campagne de communication a été suspendue pendant le confinement car les préoccupations de la population étaient autres. La campagne iode EDF 2016 a touché 1 million d'habitants. En 2020, le nombre d'habitants concernés par les PPI est de 2,2 millions.

Le renouvellement complet de la distribution des comprimés d'iode pour les CNPE se fera en juin 2022. Il est souhaité d'y associer notamment d'autres installations (CEA ou Ministère des Armées) à Brest, Saclay, l'île Longue et Cadarache.

Les campagnes d'information ne sont jamais terminées, et les kits de communication sont toujours à disposition. Beaucoup d'éléments ont été publiés sur les sites des préfectures. 40 réunions publiques se sont tenues à l'initiative des CLI, des journaux locaux, des ITV. Plus de 12 000 appels au numéro vert sont comptabilisés.

Auparavant, l'adressage des courriers se basait sur le fichier des clients EDF. La réglementation ayant changé, cela n'est plus possible. Le Ministère de l'Intérieur ne peut également pas, dans les conditions juridiques actuelles, accéder aux fichiers des Impôts. Il n'est pas non plus possible d'utiliser les listes de la Sécurité sociale. Le Ministère de l'Intérieur s'est basé sur une base de données commerciale, ce qui a entraîné un certain nombre d'erreurs d'adressage. Il faut espérer que ces erreurs seront corrigées via l'accès du Ministère de l'Intérieur à d'autres bases de données.

Christine NOIVILLE souhaite savoir qui est chargé de l'organisation de la distribution des comprimés d'iode, et qui la finance.

Martin CHASLUS répond que c'est Électricité de France (EDF) qui finance et qui essaie de trouver les réponses aux demandes des différents acteurs.

Christine NOIVILLE souhaite comprendre pourquoi on ne distribue pas de l'iode à toute la population, et pourquoi les comprimés ne sont pas distribués aux maires des communes faisant partie des PPI.

Christophe QUINTIN estime que les obstacles s'accumulent et que peu de gens souhaitent les lever. L'organisation d'une réunion interministérielle a été demandée. L'idée est de rebattre les cartes. Aujourd'hui, le système n'est pas clair. EDF paie, mais la réglementation ne l'oblige pas à le faire. Le dispositif est partagé entre les pouvoirs publics et EDF. Le statut des comprimés d'iode est également incertain, tout le monde ne les considérant pas comme des médicaments. Ces questions ne peuvent être traitées qu'à haut niveau. Il importe que ce sujet fasse l'objet d'un suivi de la part des responsables administratifs et politiques. Le problème lié à l'accès aux bases de données, par exemple, nécessite des modifications législatives.

Philippe CHAUMET-RIFFAUD explique que l'absorption d'un minéral dépend de la présentation. C'est la concentration d'iode qui importe. En droit français, un médicament doit être prescrit. Il convient donc de savoir qui le prescrit. Il serait opportun que les législateurs prennent ce problème à bras-le-corps. En outre, le jour où un accident surviendra, il importera que les français sachent d'où proviennent les comprimés d'iode qui auront été distribués, ce qui n'est pas du tout évident.

Jean-Claude DELALONDE rappelle que ces campagnes sont très coûteuses et inefficaces du fait de la façon dont elles sont organisées. Il n'est pas possible de continuer ainsi. En outre, il est contradictoire d'affirmer que les comprimés sont des médicaments, puis de les envoyer par la poste au bout de six mois. Dans le cadre de la crise de la Covid, des masques ont été largement distribués aux Français par les maires, qui ont reçu une autorisation de l'État. Dans ces conditions, pourquoi n'auraient-ils pas la possibilité de distribuer des comprimés d'iode ?

Yveline DRUEZ indique que dans le département de la Manche, 130 000 habitants sont concernés par les PPI. Seuls 22 % des particuliers et 60 % des établissements scolaires ont retiré des boîtes de comprimés. Il existe un problème de gouvernance. Dans la Manche, c'est la préfecture qui se charge des réunions, mais les maires sont peu nombreux et les habitants ne viennent pas. Il serait

opportun d'ajouter des messages de sensibilisation dans les bulletins municipaux. En outre, le répertoire électoral unique de l'Insee, qui constitue une base assez fiable, pourrait être utilisé pour l'adressage des courriers.

Martin CHASLUS remercie Yveline DRUEZ pour ses propositions. L'idée d'utiliser le répertoire électoral avait été envisagée, mais elle est juridiquement impossible à mettre en œuvre.

Laurence PIKETTY précise qu'il n'y a plus de besoin à Saclay car il n'y a plus de réacteurs.

d. Point d'information sur le projet d'EDF d'une piscine d'entreposage centralisée de combustibles usés (EDF)

Olivier GIRAUD explique que le combustible usé déchargé des réacteurs est actuellement entreposé dans les piscines des Bâtiments combustible (BK) sur les sites des réacteurs électronucléaires et dans les piscines Orano de La Hague. Le combustible MOX (Mélange d'oxydes) usé déchargé représente une centaine de tonnes et doit être entreposé pendant une longue période. Le récent débat public sur le PNGMDR a permis d'aborder le sujet de l'entreposage sous eau ou à sec. L'avantage de l'entreposage à sec est qu'il nécessite une installation moins élaborée, mais dans le cadre d'un entreposage de longue durée, la bonne tenue des assemblages est essentielle. C'est pourquoi l'entreposage sous eau est privilégié.

La poursuite des travaux pour la création de nouvelles capacités d'entreposage a été confirmée. Le PNGMDR étudiera les délais de déploiement d'une solution d'entreposage à sec et la nature des combustibles usés qui pourraient y être entreposés.

Concernant le projet de piscine d'entreposage centralisée, sa durée prévisionnelle d'exploitation est de l'ordre d'une centaine d'années. Le planning prévoit le dépôt d'un dossier de Demande d'autorisation de création (DAC) fin 2022, pour une mise en service en 2034. L'installation serait constituée d'un premier bassin de 6 500 tonnes pour la compléter ultérieurement d'un deuxième bassin.

Un Dossier d'options de sûreté (DOS) a été transmis à l'ASN en avril 2017, lequel a donné lieu à un avis de l'ASN en juillet 2019. Le débat public sur le PNGMDR en 2019 a confirmé le besoin d'entreposage, et le choix d'un entreposage sous eau. La phase suivante est la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur le besoin lui-même, cette phase est prévue au début de l'année 2021. Une concertation spécifique sur le projet doit être mise en œuvre. Le DOS, élaboré en avril 2017, n'était pas lié à un site en particulier mais était un DOS standard. L'été dernier, EDF a indiqué préférer une implantation sur le site de La Hague, mais il ne s'agit pas encore d'une décision formelle.

Jean-Paul LACOTE sollicite des explications sur la durée prévisionnelle d'exploitation.

Olivier GIRAUD répond qu'il s'agit de la durée prévue pour exploiter l'installation. Dans l'intervalle, les combustibles qui s'y trouvent peuvent être retirés, et d'autres peuvent y être ajoutés. L'installation industrielle est exploitée en permanence. C'est l'une des caractéristiques de l'entreposage sous eau que de permettre un pilotage en fonction du besoin.

Jacky BONNEMAINS note qu'EDF justifie la mise en place d'une nouvelle installation sur le site de La Hague par le souhait de limiter le transport de combustibles, alors même qu'Orano a importé

du monde entier des combustibles irradiés, et cela dans des conditions impossibles. Il espère qu'EDF renoncera désormais à l'importation de ces combustibles en provenance d'autres centrales selon les mêmes arguments avancés relatifs à la limitation du transport.

Jacky BONNEMAINS observe en outre que l'établissement de La Hague, avec ses unités de retraitement et ses piscines, constitue à lui seul un risque majeur, avec des installations actives et des installations passives. En cas d'accident majeur, tout le site devra être évacué et mis à l'écart de toute activité humaine. Comment est-il possible de faire coexister des installations de retraitement aussi dangereuses et cette nouvelle installation de stockage ?

Olivier GIRAUD répond que le transport est un paramètre qu'il paraissait important de prendre en compte. Cela ne signifie pas pour autant qu'EDF ne soit pas capable de réaliser des transports en toute sûreté par ailleurs. En outre, quelle que soit l'implantation envisagée, les risques d'interactions avec d'autres installations sont examinés.

Jacky BONNEMAINS précise qu'il ne parle pas d'agressions extérieures, mais d'agressions intérieures. Il demande à combien de kilomètres le périmètre de risque sera étendu avec l'installation de cette nouvelle piscine.

Olivier GIRAUD répond qu'il n'y aura pas d'impact sur la population. La piscine est conçue de manière simple et robuste. L'exigence imposée par l'ASN est qu'elle ne génère pas de risques significatifs pour la population.

Jacky BONNEMAINS observe que l'on préempte la continuation du nucléaire, et qu'EDF force la main de la population et du gouvernement, ou plutôt des gouvernements à venir. Cette attitude est inacceptable et inexcusable.

Olivier GIRAUD répond qu'EDF ne force la main de personne. Il est nécessaire de prévoir l'entreposage des combustibles à travers cet outil industriel, sans préempter des politiques énergétiques à venir.

Yannick ROUSSELET comprend qu'EDF est le maître d'œuvre, mais que le terrain d'implantation envisagé sur le site de La Hague appartient à Orano. Il sollicite des précisions sur ce point.

Olivier GIRAUD confirme qu'EDF sera le maître d'ouvrage et qu'elle a demandé à Orano de mettre à sa disposition une partie du terrain. Des études de faisabilité sont effectuées pour la mise à disposition du terrain. Le projet n'a pas changé, mais l'implantation a été précisée. Un premier bassin de 6 500 tonnes est prévu, et une option a été prise pour un deuxième bassin, des besoins devant se faire sentir à horizon d'une trentaine d'années.

Jacky BONNEMAINS estime que le projet d'implantation d'une piscine et l'option prise au sujet d'une éventuelle deuxième piscine exposent l'humanité et l'Europe à des dangers beaucoup plus importants. Il souhaiterait que les écologistes s'intéressent autant à ces dangers qu'au projet Cigéo.

e. Point d'information sur le projet de mise en service du réacteur de l'EPR de Flamanville (ASN)

Christophe QUINTIN indique qu'EDF a déposé une demande d'autorisation de mise en service partielle du réacteur de l'EPR afin d'une part, de pouvoir réceptionner des assemblages de combustible et les entreposer dans la piscine du bâtiment combustible et d'autre part de pouvoir introduire des gaz radioactifs dans l'installation afin de réaliser des essais de performance de certains dispositifs de filtration.

Les demandes concernant, d'une part l'arrivée de combustible nucléaire dans le périmètre de l'installation nucléaire et d'autre part la réalisation d'essais particuliers de fonctionnement de l'installation nécessitant l'introduction de substances radioactives dans celle-ci (essais de performance des dispositifs de filtration à l'aide de gaz radioactifs), relèvent de la même procédure réglementaire mais ont fait chacune, l'objet d'une analyse spécifique des risques associés et d'inspections sur site. Un travail a été mené avec le haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Une consultation en ligne a été menée. 70 observations ont été recueillies, qui peuvent être résumées ainsi : une moitié des participants sont favorables au projet, et l'autre moitié est contre. Il a été demandé si les installations étaient sûres, ce qui est bien le cas. En outre, le rôle de l'ASN est de regarder si la demande répond aux critères de sûreté mais pas d'être juge en opportunité.

Jean-Paul LACOTE estime que le « saucissonnage » des autorisations ne facilite pas l'interprétation du citoyen.

Jacky BONNEMAINS constate que l'ASN ne s'est pas opposée à la pose du couvercle de la cuve de l'EPR, opération qui a conduit à bon nombre de problèmes. L'ASN n'est certes pas responsable, mais elle est complice. Avant d'autoriser l'exploitation, l'ASN autorise l'arrivée des combustibles neufs et leurs mises en eau dans la piscine dédiée. Cela rend encore plus vraisemblable l'entrée en exploitation d'un réacteur expérimental.

Christophe QUINTIN explique que ce processus est normal. De tels projets avancent par phase, et c'est ainsi que les autorisations sont délivrées. En outre, il serait dangereux qu'un fonctionnaire ait à se prononcer sur l'opportunité d'une installation.

Christine NOIVILLE suppose que si les tests ne sont pas concluants, l'ASN ne donnera pas l'autorisation de l'exploitation.

Christophe QUINTIN le confirme.

Philippe MERCEL indique que le projet comporte plusieurs jalons. La demande de mise en service partielle correspond à la réception du combustible et à la réalisation de certains essais. Il ne s'agit pas de charger le combustible dans la cuve du réacteur mais d'entreposer le combustible dans le bâtiment de stockage prévu à cet effet.

Yannick ROUSSELET déplore que l'ASN n'ait pas mieux expliqué pourquoi une seule consultation avait été organisée sur deux sujets différents. Il croit savoir qu'EDF doit réceptionner préalablement les bâtiments de gestion de crise.

Christine NOIVILLE rappelle que Céline ACHARIAN a communiqué des documents d'explication en Bureau.

Philippe MERCEL ajoute que le centre local de crise a bien été réceptionné.

La séance est suspendue de 12 heures 45 à 14 heures.

III. Gestion de crise

Christine NOIVILLE indique que l'objet de ce point est de regarder l'accident de Lubrizol avec l'œil du nucléaire, de comprendre les dysfonctionnements qui ont pu survenir, et de lister les enseignements qui peuvent être tirés de cet accident.

a. Retour d'expérience de l'incendie de Lubrizol à Rouen survenu le 26 septembre 2019

α. Rappel des faits et présentation du plan d'actions lancé par le Ministère de la Transition écologique (Delphine RUEL, adjointe au chef du service des risques technologiques et sous-directrice des risques accidentels à la DGPR)

Delphine RUEL rappelle les faits de l'incendie de Lubrizol à Rouen en septembre 2019 et présente une image de la zone de l'accident, dans laquelle cohabitent plusieurs entreprises, dont Lubrizol et Normandie Logistique. Lubrizol est un site SEVESO seuil haut, et Normandie Logistique est un entrepôt de stockage, qui stockait plusieurs produits de Lubrizol au moment de l'accident. L'incendie a pris à l'intersection entre les sites Lubrizol et NL Logistique, sans que l'on sache de quel côté.

L'incendie s'est étendu en raison de la formation d'une flaque enflammée alimentée par des liquides inflammables issus de la fonte de récipients en plastique présents dans la zone de départ de feu. La proximité des différents stockages a contribué à alimenter l'incendie. Un tel scénario d'incendie n'avait pas été anticipé par l'exploitant dans le cadre de sa stratégie de gestion d'un incendie, et il a fallu aller chercher des émulseurs chez d'autres exploitants. En outre, la zone dans laquelle s'est déclenché l'incendie ne disposait pas de détection incendie. L'accès à un inventaire fiable et consolidé chez Normandie Logistique comme chez Lubrizol, qui a pris plusieurs jours, et la connaissance de la toxicité des fumées, ont été deux points particulièrement difficiles dans le cadre de la gestion de l'accident.

Les réflexions du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) ont été présentées le 13 janvier 2020. La première mission des inspections générales a présenté ses recommandations, tout comme la mission d'information de l'Assemblée nationale en février 2020. Ces travaux ont alimenté le plan d'action gouvernemental, qui fut présenté le 11 février 2020. A suivi un deuxième volet de contributions, avec le rapport de la commission d'enquête du Sénat en juin 2020 et le rapport de la deuxième mission des inspections générales sur la gestion de crise et la culture du risque en juillet 2020.

Le plan d'action gouvernemental complété par les annonces du 24 septembre 2020 comporte les cinq axes suivants :

- Renforcer les mesures de prévention des accidents ;
- Anticiper et faciliter la gestion technique de crise ;
- Renforcer le suivi des conséquences sanitaires et environnementales de long terme ;

- Renforcer la culture du risque et la transparence ;
- Renforcer les contrôles et se doter de moyens d'enquête adaptés.

Plusieurs projets de textes réglementaires ont été mis à la consultation du public l'été dernier : décret et arrêté entrepôts, décret et arrêt SEVESO, et arrêtés liquides inflammables et combustibles. Les prescriptions ont été fortement renforcées, y compris pour les installations existantes, selon un calendrier adapté. Une action nationale triennale « bande des 100 mètres » a été initiée.

Ces textes ont été signés et publiés au *Journal officiel* le 26 septembre 2020. Les prescriptions portent sur l'état des stocks, les produits de décomposition, et la nécessité que le Plan d'opération interne (POI) ou le Plan de défense incendie (PDI) prévoient les dispositions permettant la réalisation des premiers prélèvements environnementaux en cas d'incident. L'augmentation de la fréquence des exercices POI et l'extension des POI à tous les sites SEVESO seuil bas ont également été décidées.

Par ailleurs, l'angle « facilitation de la gestion de crise » est couvert par les mesures annoncées le 24 septembre 2020 et sera détaillé par la DGSCGC.

S'agissant du renforcement du suivi des conséquences sanitaires et environnementales de long terme, la professionnalisation du Réseau des intervenants en situation post-accidentelle (RIPA) est en cours, ainsi que la mise en place d'un dispositif de répartition géographique de moyens de prélèvements et d'analyses complémentaires. Une lettre de mission a été envoyée à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Il est prescrit de compléter le POI par une liste des moyens de nettoyage et de remise en état à mettre en œuvre en cas d'accident.

Un déficit de culture du risque a été observé. Il a été acté d'engager une mission *ad hoc*, qui comprend la modernisation des outils de concertation et d'acculturation aux risques autour des sites industriels, la publication systématique des résultats de contrôle de l'inspection des installations classées, et le déploiement d'un dispositif de « vigilance renforcée ». Enfin, l'augmentation du nombre d'inspections annuelles de 50 % d'ici la fin du quinquennat et la création d'un bureau d'enquêtes accidents ont été annoncées.

Jean-Paul LACOTE s'enquiert de la réaction des citoyens dans le cadre de la consultation du public sur les projets de textes mentionnés, en quantité et en qualité. Il sollicite des explications sur les difficultés liées à la mise en place d'un dispositif d'alerte basée sur la téléphonie mobile.

Delphine RUEL répond que les réactions du public ont été inégales. Les textes SEVESO ont suscité moins de réactions que les textes entrepôts. Les textes liquides inflammables et combustibles ont entraîné des réactions positives, qui parfois proposaient d'aller plus loin.

Christine NOIVILLE demande si la nécessité de faire un état des stocks existait auparavant.

Delphine RUEL le confirme, mais indique que la formulation était assez générale. Cette prescription a été renforcée en allant plus loin dans le niveau de détail des éléments contenus dans l'état des stocks. En outre, cet état des stocks doit être disponible en permanence. Il faut également qu'une version de cet état des stocks compréhensible pour le grand public existe. Cette prescription ne s'applique qu'en cas d'accident.

Elisabeth BLATON s'interroge sur la révision de l'instruction ministérielle SEVESO dans le cadre de ce retour d'expérience.

Delphine RUEL répond que cette instruction date de novembre 2017. Il est prévu d'attendre la fin de la mission « Information du public et culture du risque » avant d'engager des travaux de refonte.

Yves LHEUREUX indique avoir l'impression que certaines des mesures présentées avaient déjà été mises en œuvre après la catastrophe d'AZF.

Delphine RUEL assure que toutes les prescriptions actuelles sont nouvelles. S'agissant de l'état des stocks, par exemple, la prescription existait, mais elle allait beaucoup moins loin.

Jacky BONNEMAINS ajoute que la communication à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des rapports d'experts d'assurance est un élément nouveau.

Delphine RUEL le confirme.

Jacky BONNEMAINS souligne que l'opportunité de l'instruction de novembre 2017 a été longuement examinée au CSPRT et ailleurs, notamment au comité sur la transparence et le dialogue de Lubrizol. Il semble qu'il y ait un consensus pour que cette instruction soit réécrite. Ce sera toujours le Ministère de l'Intérieur qui aura la main, mais le CSPRT souhaite amender et améliorer cette instruction. Par ailleurs, la confidentialité des débats du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) est regrettable, alors même que le CODERST avait accordé à Lubrizol une autorisation d'augmentation des stockages. **Jacky BONNEMAINS** demande si la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) a les moyens de faire évoluer les pratiques en la matière.

Delphine RUEL répond que le réexamen est nécessaire, mais qu'il convient d'attendre les conclusions de la mission sur l'information du public et la culture du risque. Cette mission se penchera également sur le sujet relatif au CODERST mentionné précédemment.

Jacky BONNEMAINS déplore que le remplacement planifié des toitures en amiante des ateliers, entrepôts et usines SEVESO contenant des matières inflammables, n'ait pas été pris en compte.

Delphine RUEL confirme que ce point n'a pas été retenu dans le cadre du plan d'action.

Jacky BONNEMAINS souhaite que la réflexion soit prolongée aux matières explosives, notamment le nitrate d'ammonium.

Delphine RUEL répond qu'une mission du Conseil général de l'environnement et développement durable (CGEDD) a été lancée sur le stockage du nitrate d'ammonium dans les ports.

β. Présentation de la DGSCGC sur le retour d'expérience Lubrizol (Martin CHASLUS, DGSCGC)

Martin CHASLUS rappelle qu'il existe des invariants dans les crises, mais aussi des spécificités. Lorsqu'une solution est identifiée, il convient de s'assurer qu'elle convient à différentes typologies d'accidents. Le principe même de la gestion de crise veut qu'il est impossible d'établir autant de plans d'action qu'il n'y a d'accidents possibles. C'est pourquoi il convient de réfléchir à des actions transversales, qui sont applicables dans plusieurs cas. Certains événements naturels, comme les

cyclones ou les tsunamis, se gèrent avant et après leur survenue, mais un accident comme celui de Lubrizol se gère pendant l'accident lui-même.

Le sujet des alertes a fait l'objet d'un certain nombre de critiques. Quand l'événement s'est produit, en pleine nuit, le préfet a décidé de ne pas activer les sirènes, car la majorité de la population dormait et il a pensé qu'une alerte risquerait simplement de créer de la panique. Il a choisi d'effectuer des communiqués de presse et de communiquer sur les réseaux sociaux. Il n'a activé les sirènes qu'à 7 heures du matin, ce qui a fait l'objet de critiques. Le système d'alerte va être renforcé par un système basé sur la téléphonie mobile pour envoyer un grand nombre de messages dans un temps réduit. L'avantage est que le message permet de donner des détails et de communiquer des préconisations de comportement. Il convient toutefois de rester prudent. Un système d'alerte doit être résilient, redondant et robuste. Il ne faut donc pas oublier les sirènes, qui restent efficaces notamment quand il est nécessaire de réveiller la population la nuit. En Outre-Mer, la population est habituée aux sirènes, qui sont utilisées pour avertir de l'arrivée de catastrophes naturelles.

Le fait d'associer les élus et la population aux exercices n'est pas une nouveauté. Parfois, les maires sont invités à des réunions mais ils ne viennent pas. En outre, les plans intercommunaux de sauvegarde valident la montée en compétence des intercommunalités.

Dans la communication de crise, la capacité à faire entendre une expertise légitime est difficile. Une vraie défiance existe. La parole publique est décrédibilisée. Le temps de l'analyse n'est pas celui de la communication. Des comportements de peur voire de malveillance s'observent dans la population. L'expertise sur le nucléaire est connue en France, mais si un accident grave survient un jour, il est possible que la parole publique soit mise en doute. Ce sujet risque d'être l'un des plus compliqués à gérer en cas de crise nucléaire.

γ. Présentation du rapport d'information n° 2689 du 12 février 2020 de l'Assemblée nationale déposé par la mission d'information sur l'incendie du site Lubrizol à Rouen (madame la députée Natalia POUZYREFF, membre du Haut comité et de la mission d'information)

Natalia POUZYREFF indique que les recommandations de la mission parlementaire rejoignent celles de la ministre Elisabeth BORNE. Il s'agit d'un incendie d'une ampleur exceptionnelle. Il n'y a pas eu de déficience dans le déroulement des opérations. C'est plutôt en matière d'information, au plus fort de la crise, que des batailles ont été perdues.

Certains maires ont été informés dans la nuit, mais d'autres ne l'ont été que quelques heures plus tard, ce qui s'explique par une question de périmètre. Plusieurs maires n'étaient pas informés alors même que le panache de fumée s'étendait au-dessus de leur commune. Des parents d'élèves ont été informés avant l'ouverture des écoles, ce qui est positif. Beaucoup d'automobilistes se rendant à leur travail ont été pris dans des embouteillages importants. Certains ont abandonné leur voiture pour terminer leur trajet à pied, ce qui n'était pas opportun.

La mission parlementaire estime que l'alerte repose sur des technologies obsolètes. Une information plus systématique des personnes serait préférable. Les médias locaux ont pris le relais de l'information, mais les chaînes nationales étaient centrées sur le décès du Président Jacques CHIRAC, survenu au même moment.

Le PPI comprenait trois scénarios, qui se sont déroulés en même temps. L'ampleur du phénomène était donc supérieure à ce qui avait pu être anticipé.

La communication a été lacunaire. Les ministres se sont déplacés rapidement, mais ont eu du mal à exprimer un avis sur la situation, d'autant que les informations techniques manquaient. Faut-il laisser les experts intervenir, à condition d'adapter leur vocabulaire, ou faut-il donner la parole au préfet ? Associer les Organisations non gouvernementales (ONG) et les associations est une possibilité. La population s'est largement tournée vers les réseaux sociaux, qui véhiculent toujours beaucoup de *fake news*. La communication de crise doit donc être améliorée, dans les préfectures comme au niveau national.

S'agissant de la culture du risque, les élus ne sont pas assez préparés. Les salariés de Lubrizol, en revanche, ont affiché un comportement volontaire. Ils se sont rendus sur place et ont déplacé certains produits pour éviter que l'incendie ne soit encore plus grave.

La mission parlementaire a établi une liste de 13 propositions, dont les plus importantes sont les suivantes :

- Réaliser une fois par an un exercice de grande ampleur de risque naturel ou technologique sous forme de « journée à la japonaise » ;
- Renforcer le contrôle des DREAL sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises au régime de déclaration hors DC (Déclaration avec contrôle) par un contrôle aléatoire ;
- Créer, à partir du Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (BARPI) qui conserverait sa mission initiale, un Bureau d'enquêtes accidents « Risques industriels » (BEA-RI) notamment chargé de conduire une enquête administrative indépendante après chaque accident majeur et selon des procédures d'analyse inspirées des BEA existants dans les transports ;
- Développer, d'ici 2022, dans le cadre de la transposition de la directive européenne établissant le code des communications électroniques européen, la technologie du « *cell broadcast* » ;
- Créer une cellule de communication de crise au sein de l'État.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'un système d'alerte par téléphonie mobile serait déployé dans toute la France à partir de juillet 2021. La ministre de la Transition écologique a indiqué que le nombre de contrôles des sites industriels classés allait augmenter de 50 % d'ici la fin du quinquennat, et que des postes d'inspecteurs allaient être créés.

Enfin, l'impact sur l'écosystème est un point qui intéresse fortement les citoyens. La culture du risque doit être renforcée chez les élus locaux et dans les entreprises. La création d'un bureau d'enquêtes sur les accidents industriels est un instrument majeur de prévention, ainsi qu'un moyen de communication.

*δ. Présentation des bilans des missions d'inspection générale sur les enseignements de l'accident (missions CGEDD/CGE) et sur la gestion de crise (mission CGEDD/IGAS/CGAAER/IGA/CGE)
– Monsieur Pierre-Franck CHEVET*

Pierre-Franck CHEVET indique avoir participé aux deux missions diligentées par l'État : la première portait sur les aspects techniques de l'accident, et la deuxième sur la gestion de crise. La

zone de départ de feu se trouve entre les deux entreprises ; il s'agit d'une zone de stockage à l'air libre, sans moyen de détection.

Le feu était déjà très développé quand les pompiers sont arrivés. Ils ont travaillé avec beaucoup d'efficacité, mais se sont retrouvés à court d'eau au bout de quelques heures. Des dispositions ont rapidement été mises en place pour pallier ce manque d'eau. L'efficacité des différents acteurs dans la gestion de crise a été reconnue. Le préfet a indiqué qu'il n'y avait pas de toxicité aigüe, mais, rapidement, s'est posée la question de l'existence d'une toxicité de long terme. Que faire pour prévoir ces aspects de long terme « à chaud » ?

Pierre-Franck Chevet présente une analyse personnelle des enseignements de ces deux missions dans le domaine nucléaire en classant chacune des recommandations formulées par ces deux missions selon 4 catégories :

- Les recommandations sans application dans le nucléaire,
- Les recommandations déjà mises en œuvre dans le nucléaire,
- Les recommandations qui peuvent intéresser le nucléaire,
- Les recommandations qui concernent aussi le nucléaire.

Les principales recommandations des deux rapports Lubrizol sont les suivantes :

- Réaliser une revue décennale afin de réexaminer les conditions de fonctionnement des sites et en améliorer la sûreté (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Etablir un guide de cadrage des études de dangers sur les informations à présenter (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Etablir une doctrine « post-accidentelle » visant à définir les actions à mener pour gérer au mieux les impacts (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Donner à l'inspection des installations classées des objectifs ambitieux de renforcement de sa communication spécifique (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Renforcer le rôle des instances réglementaires de concertation en y élargissant le débat (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Poursuivre l'organisation, à intervalles réguliers, d'exercices de crise (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Créer un « bureau d'enquêtes sur les accidents industriels et technologiques » (recommandation qui peut intéresser le nucléaire, dès lors qu'elle permet de mieux articuler le travail de la justice et de l'autorité concernée en situation post-accidentelle) ;
- Examiner les voies permettant de porter à cinq ans la validité des PPI de site (recommandation qui peut intéresser le nucléaire) ;
- Structurer *ex ante* le réseau des laboratoires d'analyses agréés dans le domaine agricole et alimentaire (recommandation qui peut intéresser le nucléaire) ;

- Protocoliser en partie l'usage de GALA (Gestion de l'alerte locale automatisée) afin de faciliter l'information dans l'urgence des collectivités territoriales (recommandation qui peut intéresser le nucléaire) ;
- Dégager en priorité les moyens techniques et financiers nécessaires au déploiement effectif d'un outil d'alerte fondé sur la téléphonie mobile et préparer un plan de sensibilisation et d'information des populations (recommandation qui concerne a priori le nucléaire) ;
- Protocoliser l'usage des outils permettant aux Agences régionales de santé (ARS) d'informer directement les professionnels de santé (recommandation qui peut intéresser le nucléaire) ;
- Mettre en place au sein du Service d'information du Gouvernement (SIG) une cellule nationale d'écoute et de riposte en temps réel sur les réseaux sociaux (recommandation qui peut intéresser le nucléaire) ;
- Prendre en compte les effets toxiques de moyen et long termes dans les protocoles d'intervention sur site lors d'un accident technologique et adapter les dotations en équipements de protection individuelle des différents intervenants concernés (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Définir au niveau national des protocoles et des moyens de suivi des expositions (recommandation qui peut intéresser le nucléaire) ;
- Rappeler les principes définis par le guide de gestion de l'impact environnemental et sanitaire en situation post-accidentelle (déjà mise en œuvre dans le nucléaire) ;
- Organiser un cadre technique de référence interministériel de partage des données et de cartographie (recommandation qui peut intéresser le nucléaire).

ε. Discussions et échanges

Jean-Claude DELALONDE estime que les rapports sont riches d'enseignements. Il est d'accord pour affirmer que la prévention passe par une meilleure culture du risque, et que celle-ci doit être davantage partagée par la population. Il suggère de mettre en place des journées d'éducation citoyenne qui porteraient sur la culture du risque.

Jacky BONNEMAINS indique que la première *fake news* a été diffusée par le Ministère de l'Intérieur, qui a déclaré qu'il n'y avait aucun danger. Dans certains cas, il faudrait que les personnes du gouvernement, de la DREAL, etc., aient le courage de dire qu'ils ne savent pas où ils en sont. Si l'on regarde dans le détail, les *fake news* n'ont pas été si nombreuses. En cas de crise nucléaire, cela sera plus difficile que dans le domaine conventionnel car certaines ONG ont une contre-autorité et pourront donner des avis divergents. En outre, l'accent n'a pas été mis par les intervenants sur les odeurs très incommodantes. Enfin, quand un accident survient en pleine nuit, beaucoup d'habitants écoutent les radios locales, comme France Bleu Rouen, mais celles-ci n'émettent pas la nuit. Peut-être faudrait-il trouver un moyen d'alerter rapidement ces radios locales, afin qu'elles soient en mesure de diffuser des informations.

Yves LHEUREUX observe que la base de données qui existe pour les installations classées, n'existe pas pour les installations nucléaires. Est-il imaginable qu'elle présente un certain intérêt ? Dans le BARPI, une partie des données est accessible au grand public, et notamment la liste des accidents pouvant se produire dans les installations classées. La même chose pourrait être mise en

place dans le nucléaire. Par ailleurs, les études de danger sur les ICPE sont réévaluées tous les 5 ans. Dans le domaine nucléaire, des réexamens de sûreté sont effectués tous les 10 ans sur les installations dont on prolonge la durée de vie. Ne serait-il pas pertinent de revoir à la hausse la fréquence de ces réexamens de sûreté quand on prolonge la durée de vie d'une installation nucléaire ? Enfin, les commissions de suivi de site et les commissions locales d'information ont été évoquées. Une homogénéité ne devrait-elle être instaurée quand ces structures sont communes ? Il existe des connexions assez fortes entre les réflexions sur les installations classées et les réflexions sur les installations nucléaires au sein d'un même bassin.

Christine NOIVILLE rappelle que le Haut comité a beaucoup insisté sur les exercices de crise dans l'avis PPI approuvé ce matin. Ce sujet donne lieu à toute une littérature, notamment de sociologie, qui montre qu'en vérité, dans le domaine du nucléaire comme dans d'autres, ces exercices, quand bien même ils sont faits de façon régulière, le sont de manière un peu édulcorée. Il semble que le jeu vise à réviser ses gammes, et que l'exercice ne soit jamais poussé jusqu'à ses limites. Est-ce vrai dans le milieu du nucléaire ? Si oui, que faut-il faire ?

Yveline DRUEZ se félicite du déploiement prochain d'un système d'alerte basé sur la téléphonie mobile dans toute la France, à partir de juillet 2021. Toutefois, les CLI ont signalé que dans le périmètre du PPI il existe encore énormément de zones blanches. Il pourrait être pertinent que le gouvernement donne la priorité aux zones qui se situent dans les périmètres des PPI.

Pierre-Franck CHEVET souligne le besoin d'approfondir les éléments de toxicologie. En outre, dans le cadre de l'accident de Lubrizol, le préfet a indiqué qu'il n'y avait pas de toxicité aiguë, mais cela ne voulait pas dire qu'il n'y avait pas de danger. Dans ce genre de cas, il faut se demander s'il existe une toxicité létale, mais aussi si les fumées peuvent provoquer des cancers à long terme, et si les rejets peuvent créer des problèmes de santé s'ils sont respirés par la population pendant longtemps. Ces questions ne sont pas les mêmes.

Christine NOIVILLE suppose que depuis le temps que les problèmes de communication ont été soulevés, l'on pourrait considérer que les responsables politiques sont aguerris, et qu'ils savent qu'ils doivent apporter des réponses à chacune de ces questions.

Jacky BONNEMAINS estime que les fiches de données de sécurité que le ministère a diffusées constituent un matériel très intéressant. C'est la première fois qu'après un accident, de tels documents sont mis à la disposition du public.

La séance est suspendue de 16 heures 05 à 16 heures 15.

b. Préparation à une gestion de crise nucléaire

α. Présentation EDF (Monsieur Pierre EYMOND)

Pierre EYMOND indique que l'organisation de crise mise en place par EDF en tant qu'exploitant nucléaire est la ligne de défense ultime de sûreté. Trois situations ont été identifiées par le Plan national de réponse à un accident radiologique majeur (PNRARM) : celle d'un rejet court et rapide ; celle d'un rejet long et rapide ; et celle d'un rejet long et différé. Des réponses différentes sont prévues pour chacun de ces scénarios. Les quatre missions de l'exploitant sont d'éviter les problèmes, de limiter leurs conséquences s'ils surviennent, de protéger les personnels et de donner les bonnes informations aux pouvoirs publics.

L'organisation de crise peut se mettre en place en une à deux heures. L'enjeu de cette organisation est de coordonner les différents acteurs qui interviennent. Le cycle de travail consiste notamment en la réalisation des évaluations (audioconférence technique avec l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), point de concertation avec les différents Postes de commandement (PC), etc.). 150 exercices de crise sont réalisés par an pour les 19 sites, dont 10 avec le niveau parc nucléaire et 6 avec les pouvoirs publics.

Chaque site établit un Plan d'urgence interne (PUI) validé par l'ASN. Chaque site dispose d'une cellule de crise avec deux ingénieurs.

La Force d'action rapide nucléaire (FARN) d'EDF a été mise en place après l'accident de Fukushima pour venir en aide à un site en difficultés en moins de 24 heures et éviter qu'un accident nucléaire se superpose à une catastrophe naturelle par exemple. La FARN est composée de 300 professionnels du nucléaire régulièrement entraînés. 5 exercices FARN impliquant une centaine d'acteurs pendant une semaine sont réalisés chaque année. A Saint-Martin, après l'ouragan Irma, la FARN est intervenue avec solidarité et rigueur. Elle a montré sa capacité à agir dans une situation de catastrophe et à s'intégrer dans un dispositif existant en mettant en place une base vie pour les 150 monteurs électriciens intervenant pour remettre en état le réseau électrique de l'île.

β. Présentation ASN (Monsieur Christophe QUINTIN)

Christophe QUINTIN indique que la philosophie de la gestion de crise de l'ASN est fondée sur la continuité. Les missions de l'ASN en crise sont de :

- S'assurer du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant pour maîtriser l'accident et en limiter les conséquences, pour assurer la protection des personnes sur le site et pour informer rapidement et correctement les pouvoirs publics ;
- De conseiller le préfet et les pouvoirs publics sur les actions de protection des populations sur la base du diagnostic de l'état de l'installation réalisé par l'IRSN et des conséquences réelles et de l'évolution potentielle ;
- De participer à l'information du public et des institutions ;
- De remplir les obligations de notification rapide et d'information à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à l'Union européenne.

Les situations à couvrir sont les situations d'urgence radiologique, les accidents de transports de substances radioactives, les accidents nucléaires de proximité, les situations dans lesquelles il convient de prendre des actions urgentes pour atténuer les conséquences potentielles d'un événement.

Il existe une équipe d'astreinte de 15 personnes. Plus la crise gagne en importance, plus le nombre d'agents alloués sera important. En cas de crise, un système d'alerte général est lancé et prévient la totalité des agents. Si l'événement est moindre, l'information est adressée par téléphone à l'équipe d'astreinte, qui met en place l'organisation adéquate. Un numéro vert est également fléché vers l'équipe d'astreinte.

Pendant longtemps, les exercices de crise ont été organisés autour du monde nucléaire. Depuis 2012, la fonction de gestion de crise a été réorganisée. C'est la Cellule interministérielle de crise

(CIC) qui prend des décisions, mais celle-ci ne fait partie des exercices qu'une fois tous les trois ans. L'organisation de crise comporte des cellules en fonction des tâches à accomplir. La protection des personnes et la protection de l'environnement ont été réunies dans une même cellule, à la suite du retour d'expérience des exercices.

Le dispositif de gestion de crise est modulable. Le niveau 0 correspond à une veille opérationnelle. Le niveau 1 mobilise partiellement l'organisation de crise, et le niveau 2 voit la mise en place de l'organisation complète. Le séisme du Teil (11 novembre 2019) est un exemple d'intervention de niveau 1. L'intrusion de Greenpeace sur le CNPE de Tricastin, le 21 février 2020, est un exemple d'intervention de niveau 2. Les exercices sont d'ordre divers : grèvement inopiné du centre d'urgence par l'équipe d'astreinte, exercices nationaux, exercices SECNUC.

Les axes de travail de l'ASN sont les suivants : diversifier les exercices internes ; renforcer les compétences des équipiers de crise ; simuler plus fréquemment la cellule interministérielle de crise ; développer l'utilisation des outils numériques ; tester la capacité à gérer une crise en mode dégradé ; améliorer les éléments de langage liés à la sortie de crise.

γ. Présentation IRSN (Monsieur Philippe DUBIAU)

Philippe DUBIAU explique que la préparation à la crise est une activité majeure de l'IRSN, et même une de ses raisons d'être. L'une des missions de l'IRSN est une mission technique, qui vise à apporter un éclairage aux autorités et à assurer la protection des personnes ; et l'autre mission porte sur la communication.

Le dispositif opérationnel se compose de cinq éléments : un système d'alerte et de mobilisation ; une organisation de crise modulable ; le Centre technique de crise (CTC) ; des moyens de calcul ; un programme de formation et d'accompagnement.

32 personnes d'astreinte sont susceptibles d'entrer en action en moins d'une heure. Cette équipe pluridisciplinaire change chaque semaine. L'organisation de crise est modulable. Le centre de crise est le centre névralgique de l'organisation ; il est en relation avec les structures distantes (laboratoires, cellules mobiles, représentants externes, salles de télésurveillance de l'environnement). La méthode de travail est définie. Elle se base sur les données techniques de l'accident. Elle vise à établir un diagnostic et un pronostic. La phase de comparaison des évaluations est essentielle. Ce travail cyclique demande environ une heure. Il est bien rôdé avec EDF, mais réclame plus de temps avec d'autres exploitants.

Les moyens de calcul concernent les paramètres des installations, les prévisions météorologiques et les mesures dans l'environnement. Elles aboutissent à la diffusion des produits d'expertise et d'accompagnement. L'IRSN dispose d'un catalogue de fiches d'accidents pré-calculées, qui constitue le premier moyen d'expertise du CTC. Une salle de télésurveillance de la radioactivité de l'environnement permet de connaître en temps réel les mesures de 440 balises disposées sur tout le territoire. Il s'agit d'un outil de mesure et d'alerte. Des moyens de cartographie de l'environnement existent également.

Plusieurs moyens portatifs et déployables sont à la disposition de l'IRSN, ainsi que trois véhicules laboratoires, qui peuvent être dépêchés pour réaliser de premières mesures. Les outils de centralisation et de restitution des résultats de mesures environnementales sont les suivants : site Réseau National de Mesure ; application smartphone Téléray ; site CRITER en cas de crise.

En ce qui concerne les mesures de radioactivité de l'environnement, la mise à disposition du public des résultats de mesures disponibles est prévue, ainsi que la prise en compte dans le processus d'expertise des mesures citoyennes. Des moyens de mesure de la contamination interne existent aussi permettant d'assurer environ 2 500 mesures par jour. L'IRSN dispose de laboratoires fixes de mesure : plateau technique pour l'analyse d'échantillons de l'environnement et humains ; laboratoire de dosimétrie.

Enfin, 400 personnes peuvent jouer un rôle actif dans le dispositif. Ces personnes occupent des fonctions dédiées. Un programme annuel de formation initiale et de recyclage est mis en place. Il propose 2 000 heures de formation par an, et prévoit la participation aux exercices de crise nationaux dédiés aux événements, installations et transports.

δ. Discussions et échanges

Christine NOIVILLE indique que la réunion a été riche en informations. Le Haut comité va continuer à s'intéresser à ces questions, notamment *via* le groupe de travail « Transparence et secrets ».

Yves LHEUREUX constate dans le retour d'expérience de Lubrizol une méfiance des acteurs locaux par rapport au message institutionnel. En cas de catastrophe nucléaire, les CLI seront informées par les préfets. Un maillon local devrait peut-être être mis en place en cas de crise, car l'information du préfet ne suffira pas aux CLI, qui voudront recevoir des informations des acteurs avec qui elles travaillent au quotidien, comme l'ASN, l'IRSN etc. En outre, cela permettrait de renforcer le climat de confiance.

Christophe QUINTIN indique que cela est possible, à condition de disposer d'une organisation 24 heures sur 24, ce qui n'est pas forcément facile pour les CLI.

Jacky BONNEMAINS estime que l'IRSN est compétent, mais que les moyens d'analyse sur le terrain après les accidents conventionnels sont pauvres. Il y a des marges de progrès considérables en chimie comme dans le nucléaire. Disposer de trois véhicules laboratoires est insuffisant. Les moyens d'intervention devraient être plus nombreux et pourquoi pas pré-positionnés non loin des grands sites nucléaires. Par ailleurs, la non-livraison des données critiques est étonnante.

Jean-Paul LACOTE estime qu'il manque une composante dans les présentations qui ont été faites, à savoir le citoyen. L'organisation de crise ne peut fonctionner que si le citoyen a compris.

Christine NOIVILLE abonde en ce sens. C'est ce que préconise le Haut comité dans son avis sur les PPI, dont il a été question ce matin. **Christine NOIVILLE** remercie les participants pour la qualité des présentations.

La séance est levée à 17 heures 15.

Glossaire

ACRO	Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ARS	Agence régionale de santé
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
BARPI	Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles
BEA-RI	Bureau d'enquêtes sur les accidents « Risques industriels »
BK	Bâtiments du combustible
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CGE	Conseil général de l'économie CGE
CGEDD	Conseil général de l'environnement et développement durable
CIC	Cellule interministérielle de crise
CLI	Commission locale d'information
CNDP	Commission nationale du débat public
CNPE	Centre nucléaire de production d'Électricité
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CSPRT	Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques
CTC	Centre technique de crise
DAC	Demande d'autorisation de création
DC	Déclaration avec contrôle
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DOS	Dossier d'options de sûreté
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDF	Électricité de France
EPR	Réacteur à eau pressurisée (<i>European pressurized reactor</i>)
FARN	Force d'action rapide nucléaire
GALA	Gestion de l'alerte locale automatisée
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
MARN	Mission nationale d'appui à la gestion des risques nucléaires
MOX	Mélange d'oxydes
ONG	Organisation non gouvernementale
PC	Poste de commandement

PDI	Plan de défense incendie
PNGMDR	Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs
PNRARM	Plan national de réponse à un accident radiologique majeur
POI	Plan d'opération interne
PPI	Plan particulier d'intervention
PUI	Plan d'urgence interne
RIPA	Réseau des intervenants en situation post-accidentelle
SIG	Service d'information du Gouvernement

Liste des participants

Étaient présents :

BONNEMAINS Jacky (Robin des Bois)
CHASLUS Martin (DGSCGC)
CHAUMET-RIFFAUD Philippe (ASN)
DELALONDE Jean-Claude (ANCCLI)
DRUEZ Yveline (CLI de la Manche)
FARIN Sébastien (ANDRA)
FRIONNET Aurélie (CFE-CGC)
GUILLOTEAU Dominique (Orano)
LEBEAU-LIVE Audrey (IRSN)
NIEL Jean-Christophe (IRSN)
NOIVILLE Christine, Présidente du Haut comité
PIKETTY Laurence (CEA)
POCHITALOFF Pierre (SPAEN-UNSA)
POUZYREFF Natalia (Députée des Yvelines)
VUILLEZ Jean-Philippe (SFMN)

Étaient connectés en audio :

BIANCHI Patrick (CFTC)
BIRRAUX Claude
FAUCHEUX Christophe (CFDT)
GOUBET Gilles (CGT-FO)
LACOTE Jean-Paul (FNE)
ROUSSELET Yannick (Greenpeace France)

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît
BLATON Elisabeth
MERCKAERT Stéphane
VILETTE Cédric

Invités :

ACHARIAN Céline (ASN)
CHEVET Pierre-Franck (Conseil général de l'économie)
DUBIAU Philippe (IRSN)
EYMOND Pierre (EDF)
GIRAUD Olivier (EDF)
JAQUET Benoît (CLIS de Bure)
LHEUREUX Yves (ANCCLI)
MERCEL Philippe (EDF)
QUINTIN Christophe (ASN)
RUEL Delphine (MTE/DGPR/SRT/SDRA)

Invités connectés en audio :

VAZELLE Jean-Daniel (Garant de la concertation post débat public 2013)